



MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÈGLEMENT #757-79-24

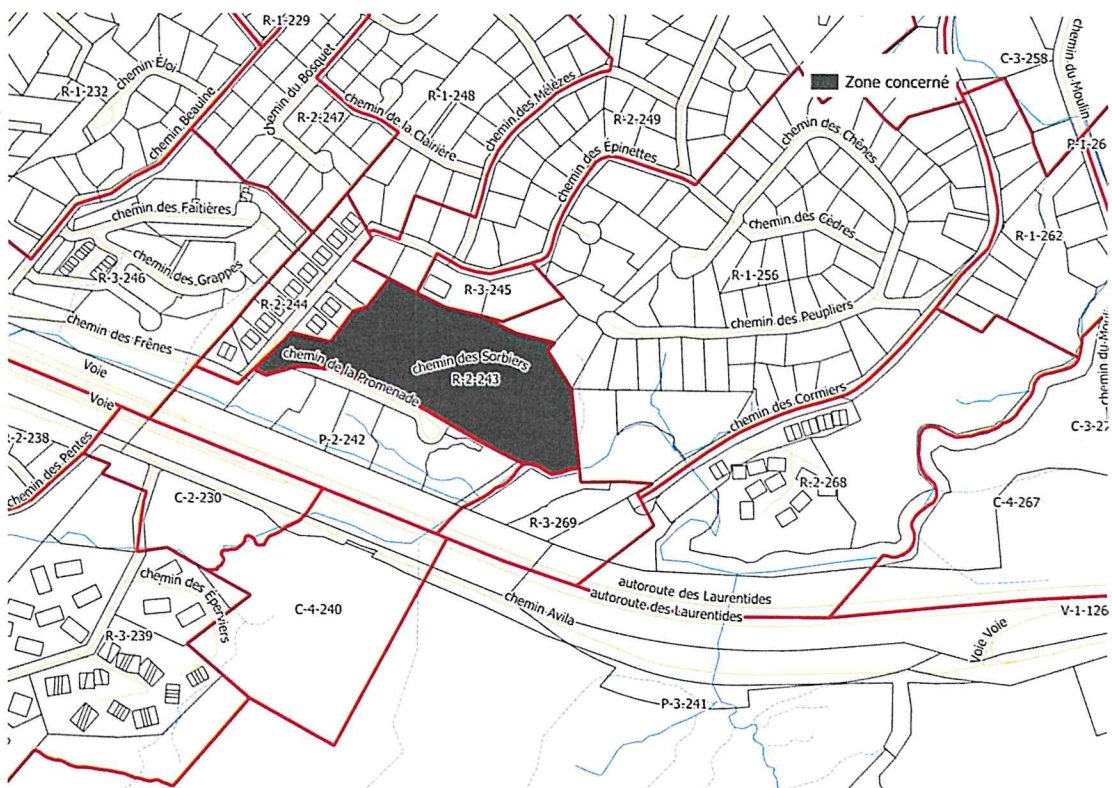
Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement # 757-79-24 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone R-2-243.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Caroline Aubertin, directrice générale et greffière trésorière, que le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution lors de l'assemblée tenue le 6 mai 2024 d'un projet de règlement portant le numéro 757-79-24, tiendra une **assemblée publique d'information et de consultation le jeudi 20 juin 2024 à compter de 19h00 dans la salle de l'Hôtel de Ville située au 670, rue Principale à Piedmont**, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ledit projet de règlement numéro 757-79-24 modifie le règlement de zonage #757-07 et ses amendements. Le projet de règlement a pour objet de :

- Permettre une pente de deux dans douze (2 : 12) et un revêtement de polycarbonate pour la toiture d'une véranda ou d'un pavillon de jardin;
- Spécifier qu'aucune distance minimale n'est applicable entre un pavillon de jardin et le bâtiment principal;
- Spécifier que malgré la section 2.9.8 du règlement de zonage 757-07, les marges d'une véranda ou d'un pavillon de jardin doivent être appliquées par rapport aux lignes de lot qui délimitent l'ensemble du projet intégré.

La zone concernée est la zones R-2-243, telle que montrée sur le plan suivant :



Ledit projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire monsieur Martin Nadon ou le président de l'assemblée expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et/ou organismes qui veulent s'exprimer sur le projet.

Ledit projet de règlement est disponible et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site internet.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 10<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2024.

Caroline Aubertin  
Directrice générale, et greffière-trésorière